




REFERENTIEL SANITAIRE DE PREVENTION ET DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

INFIRMIER(E)S et KINESITHERAPEUTES LIBERAUX

En cette période de crise sanitaire du COVID-19, le cabinet d'infirmier(e)s et de kinésithérapeutes, situé 37 impasse du Canal à Capvern, s'est organisé pour vous proposer des mesures sanitaires adaptées à l'accueil du public, tout en garantissant l'accès au service public et la continuité de ses missions.

Ce cabinet regroupe 5 infirmier(e)s et 6 kinésithérapeutes. Tous s'engagent à suivre les préconisations suivantes, que ce soit en rendez-vous extérieurs ou sur site.

La démarche doit nous conduire :

-  A éviter les risques d'exposition au virus ;
-  A évaluer les risques qui ne peuvent être évités
-  A privilégier les mesures de protection collective en donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

Pour se protéger et protéger les autres, les mesures appliquées sont :

- Le port du masque obligatoire pour le personnel soignant, le secrétariat ainsi que pour les patients accueillis
- Mise à disposition de gel et/ou solution hydroalcoolique systématique avant l'entrée au cabinet
- Pour le cabinet infirmier, seule une personne à la fois est accueillie et toujours sur RV
- Pour le cabinet de kiné, les RV sont organisés de façon qu'il n'y ait que très peu de croisement et d'attente. La distanciation physique est respectée. D'autres consignes sont données lors de la prise de RV (serviette de bain personnelle, chaussures ôtées à l'entrée du cabinet, peu ou pas d'affaires personnelles etc..)
- Ouverture au maximum des portes et fenêtres afin d'aérer l'établissement et d'éviter de toucher les points contact.
- Nettoyage et désinfection des surfaces, points contacts et objets touchés à chaque fin de demi-journée et aération régulière des bureaux.
- Nettoyage des sanitaires accessibles au public en fin de matinée et fin d'après-midi à éviter dans la mesure du possible.
- Les revues et documentations sont retirées
- L'affichage des mesures sanitaires (respect des gestes barrières, distanciation physique, ...)

- Installation de poubelles réservées exclusivement au rejet des protections sanitaires jetables aux entrées stratégiques (attention, ce sac poubelle est conditionné dans un second sac 24h avant la mise en filière d'ordures ménagères).
- Le personnel soignant ne recevra personne en consultation sans prise de rendez – vous au préalable,
- Il est fortement conseillé d'éviter au maximum si possible les accompagnants (ceux-ci sont invités à attendre à l'extérieur).
- Pour le personnel du cabinet après chaque patient :
 - Lavage des mains avec du savon et de l'eau ou une solution hydroalcoolique après la manipulation d'objets appartenant au patient (carte vitale, moyen de paiement, documents, etc...)
 - Désinfection de tous instruments utilisés pendant la consultation
 - Nettoyage 2 ou 3 fois par jour des surfaces de travail
 - Désinfection du bureau, poignée de porte, claviers et imprimantes
 - Nettoyage des parois et sols avec un produit type ELIGERM 3000.
 - Il est fortement conseillé à tous les curistes de télécharger l'application « STOP COVID » sur leur portable pour un éventuel traçage.
 - Le secret médical et le secret de la vie privée sont assurés
- Le prélèvement des tests PCR peut être réalisé par toutes les infirmières libérales diplômées d'Etat du cabinet, conventionnées avec le laboratoire BIOMEDICA en charge des analyses et étant informées des règles en vigueur pour ce type d'action.